

# Scarlatine



Mise à jour  
15/11/2024

Informations relatives à  
EMS, EPSM, ESE, CAT

## Epidémiologie

## Agent infectieux

*Streptococcus pyogenes* du groupe A

---

## Réservoir

Homme

---

## Mode de transmission



Transmission par des gouttelettes, particules de grosse dimension (> 5 microns), dont la production est exacerbée par la toux, la conversation, certaines interventions: ex. bronchoscopie



La dispersion de gouttelettes se limite à un rayon de 1 à 2 mètres depuis la source



Les mains ou les gants contaminés par les gouttelettes peuvent aussi être un vecteur



Portes d'entrée: muqueuses (bouche, nez, gorge)

---

## Période d'incubation

1 à 3 jours

---

## Durée d'infectiosité

Chez les patients non traités, 10 à 21 jours. Le risque de transmission cesse 24 heures après l'introduction d'un traitement antibiotique efficace

---

## Prise en charge du cas positif/suspect

### Précautions Standard + Mesures Additionnelles

Mesures Additionnelles GOUTTELETES

---

## Placement

Maintien en chambre

---

## Durée des mesures

## Signalétique

-  Affiche sur la porte à l'extérieur de la chambre (entrée) et intérieur (sortie)
  -  Blouses/ masques de soins devant la chambre ou dans le SAS
- 

## Matériel de soins

-  Réservé au résident pendant la durée des Mesures Additionnelles
  -  Désinfection minutieuse du matériel à usage multiple (stéthoscope, brassard de pression, glucomètre, etc.)
  -  Privilégier le matériel à usage unique
- 

## Transport

-  Faire porter un masque de soins au résident
  -  Vêtements du résident propres
  -  Lors d'un transfert en cabinet médical ou à l'hôpital. pour mis en place des mesures adéquates, Avertir:
    -  le transporteur
    -  le service de destination
-

## Circulation

maintien en chambre durant 24 heures après début du traitement

limiter les déplacements aux besoins essentiels pendant 24 heures après le début du traitement antibiotique

---

## Visiteurs

-  Ne pas s'asseoir sur le lit
  -  Désinfection des mains en sortant de la chambre
  -  Surblouse seulement si participation aux soins
  -  Port d'un masque de soins
- 

## Autre

-  Les personnes atteintes de scarlatine et travaillant dans la branche alimentaire doivent être dispensés de travailler pendant 2 jours après le début du traitement antibiotique
- 

## Mesures en cas d'épidémie

-  Cohorte possible lors d'épidémie
  -  Se référer aux recommandations de l'unité HPCi
-

# Mesures de protection/prévention pour le personnel

## Hygiène des mains

Hygiène des mains selon les 5 moments de l'OMS avec le produit hydro-alcoolique (PHA)

---

## Gants



Non indiqués en systématique



A porter selon les indications des Précautions Standard (si risque de contact avec des liquides biologiques, muqueuses, peau lésée)

---

## Blouse de protection



Oui, si contact direct avec le patient ou son environnement immédiat



Pas nécessaire si simple passage dans la chambre

---

## Masque de soins

Masque de soins lorsque le travail s'effectue dans un rayon de 1 à 2 mètres du patient

---

## lunettes de protection

Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques

---

## Nettoyage/désinfection

### Matériel de soins

-  Dispositifs médicaux a usage multiple: nettoyer et désinfecter après chaque utilisation et en fonction du niveau de risque
  -  Vaisselle : filière habituelle
- 

### Lit et literie

-  Se désinfecter les mains avant toute manipulation du linge propre
  -  Utiliser les sacs à linge usuels
  -  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du résident, désinfecter le lit et changer la literie
- 

### Environnement

-  Utiliser le détergent/désinfectant usuel pour l'entretien quotidien
-  A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du résident:
  -  Désinfection minutieuse de l'environnement direct du patient (table de nuit, statif, perfusomat, etc.)
-  Idéalement, changement de rideau de separation a la sortie du patient



Si paravent: nettoyage au quotidien

---

## Déchets

Elimination des déchets selon les filières habituelles

---

## Déclaration du cas

### Déclaration au service HPCI

Oui

---

### Déclaration au médecin cantonal



Non



Les flambées de cas doivent être déclarées au médecin cantonal dans un délai de 24 heures

---